

Réseau des trois villes

run:
RESEAU URBAIN NEUCHATELOIS



Aux représentants des médias

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Réseau des Trois Villes matérialise le RUN dans le domaine des transports publics !

En mars 2009, les Autorités législatives des villes membres de l'Association Réseau des Trois Villes, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel, se réunissaient pour la première fois, à l'occasion de la présentation du contrat d'agglomération RUN signé en partenariat avec l'Etat de Neuchâtel. Il concrétisait ainsi la mise en réseau des villes de l'Agglomération RUN et scellait, de manière historique, les projets communs qui les unissent, notamment en matière de développement et de promotion des transports publics.

*En réponse à une motion et à deux postulats déposés à cette occasion, les conseils communaux du Réseau des Trois Villes ont présenté ce jour aux médias un rapport d'information commun adressé aux Conseils généraux des trois villes annonçant la création d'une ligne de bus nocturne entre les trois villes, sous la dénomination **NoctamRUN**, ainsi que l'avancement des travaux relatifs à deux autres mesures en matière de promotion des transports publics.*

Rassemblées au sein de l'agglomération multipolaire RUN, les Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle bougent ! Représentant, avec les communes urbaines du Littoral neuchâtelois, 70% de la population neuchâteloise et 80% des emplois, les membres du Réseau des Trois Villes ont pour objectif de relever ensemble les défis auxquels sont actuellement confrontées les agglomérations suisses, notamment en matière de mobilité. Cette action commune s'intègre totalement dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du RUN, en partenariat avec les Autorités cantonales.

Grâce à de nouvelles mesures favorisant la mobilité, les trois villes souhaitent de surcroît renforcer les liens entre les populations, favoriser les échanges entre leurs concitoyens, convaincu que la cohésion cantonale passe aussi par une meilleure connaissance mutuelle et la reconnaissance des atouts de chacun.

Nouvelle ligne de bus nocturne "NoctamRUN"

Dès le week-end du 29 au 31 juillet 2011, correspondant précisément au début des festivités de la Plage des Six-Pompes à La Chaux-de-Fonds et du Festival des sports de rue à Neuchâtel, le Réseau des Trois Villes offrira à sa population une ligne de bus nocturne qui assurera la desserte des trois villes, les vendredis et samedis soirs (à l'exception des week-ends fériés et de grandes manifestations), pour une phase-test qui s'achèvera au plus tard en décembre 2013.

A l'instar d'autres régions, l'instauration d'une desserte nocturne en transports publics entre les villes rapprochera les bénéficiaires de l'offre culturelle et festive particulièrement riche entre les trois villes, tout en favorisant l'attractivité et les synergies entre les différents centres et lieux d'activité.

Elle renforcera en outre la sécurité des usagers, en contournant par exemple le recours mal approprié à des véhicules privés, et améliorera le confort des citoyens, en évitant l'attente du « premier » train.

Exploitée sous l'enseigne "NoctamRUN", cette nouvelle ligne prévoit deux départs de Neuchâtel, Place Pury, à 1h00 et 3h00 et un départ du Locle, Technicum, à 2h00, assurés par un autobus standard 2 essieux (75 places, dont env. 45 assises). Le trajet Neuchâtel-Le Locle institue une liaison directe entre les trois villes, avec un arrêt dans le district du Val-de-Ruz (Boudevilliers). Le trajet Le Locle-Neuchâtel comprend une desserte plus fine du Val-de-Ruz, avec un passage à Fontainemelon, à Cernier, à Fontaines et à Boudevilliers, au départ du Locle. La desserte du Val-de-Ruz en provenance de la ville de Neuchâtel continuera à être assurée par le Noctambus Val-de-Ruz. Le temps de parcours des trajets Le Locle-Neuchâtel et Neuchâtel-Le Locle est de 50 minutes.

L'exploitation de la ligne sera assurée conjointement par un consortium d'entreprises de transports composé de Transports Régionaux Neuchâtelois (TRN), Transports publics du Littoral neuchâtelois (TN) et CarPostal. Le système de tarification prévoit la reprise du système habituellement utilisé sur les lignes actuellement exploitées par l'Association Noctambus, soit un billet unique de CHF 7. — par course, sans reconnaissance des titres de transports (Onde Verte, demi-tarif CFF, AG CFF).

Règle du "Prendre avec"

Ce concept, actuellement en fonction à Berlin (D), permet aux titulaires d'un abonnement d'emmener avec eux un adulte ou deux enfants, les jours de la semaine dès 20h et les dimanches et jours fériés. Ce type de mesure vise à favoriser le transfert modal vers les transports publics, de réduire les nuisances du trafic motorisé, de réduire le coût des transports publics pour les familles, et d'obtenir une meilleure utilisation des bus hors des heures de pointe.

Le Réseau des Trois Villes, en collaboration avec la Communauté tarifaire intégrale neuchâteloise et le Service cantonal des transports, a entamé ses travaux visant la mise en œuvre d'un modèle élaboré sur des bases similaires à celles berlinoises dès 2012.

Gratuité (ou arrangement forfaitaire) des transports publics pour les étudiants et des apprentis

La restructuration des filières de formation voulue par le Conseil d'Etat et avalisée par le Grand Conseil engendre une mobilité toujours plus importante des étudiants et des apprentis, nécessitant la mise en œuvre de mesures d'accompagnement destinées à pallier les coûts de transports supportés par les familles.

Dans ce contexte, les membres du Réseau des Trois Villes harmoniseront leur pratique en matière de soutien financier aux étudiants et aux apprentis d'ici fin 2011. En parallèle, le Réseau s'adressera une nouvelle fois au Conseil d'Etat afin d'obtenir l'ouverture d'une négociation et la définition des modalités d'interventions destinées à régler la question des surcoûts occasionnés par les décisions cantonales.

Réseau des Trois Villes, 8 juin 2011

Contacts médias :

M. Olivier Arni, conseiller communal, Ville de Neuchâtel : 032/717 76 01

M. Laurent Kurth, conseiller communal, Ville de la Chaux-de-Fonds : 032/967 62 20

M. Cédric Dupraz, conseiller communal, Ville du Locle : 032/933 84 06